

## **Assemblée générale de l'OMPI**

**Soixantième session (33<sup>e</sup> session extraordinaire)**  
**Genève, 7 – 15 juillet 2026**

**RAPPORT ANNUEL DE LA DIRECTRICE DE LA DIVISION DE LA SUPERVISION  
INTERNE (DSI)**

*établi par le Secrétariat*

1. Le présent document contient le “Rapport annuel de la directrice de la Division de la supervision interne (DSI)” (document WO/PBC/40/4), soumis au Comité du programme et budget de l'OMPI (PBC) à sa quarantième session (15 – 19 juin 2026).
2. Toute décision du PBC concernant ce document figurera dans la “Liste des décisions adoptées par le Comité du programme et budget” (document A/68/6).

[Le document WO/PBC/40/4 suit]



## Comité du programme et budget

**Quarantième session**  
**Genève, 15 – 19 juin 2026**

### RAPPORT ANNUEL DE LA DIRECTRICE DE LA DIVISION DE LA SUPERVISION INTERNE (DSI)

*établi par le Secrétariat*

1. Conformément au paragraphe 51 de la Charte de la supervision interne, la directrice ou le directeur de la Division de la supervision interne (DSI) soumet chaque année un rapport de synthèse à l'Assemblée générale de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), par l'intermédiaire du Comité du programme et budget (PBC). Ce rapport doit donner un aperçu des activités de supervision interne menées durant la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et le 31 décembre 2025.

2. Le paragraphe de décision ci-après est proposé.

3. *Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI de prendre note du "Rapport annuel de la directrice de la Division de la supervision interne (DSI)" (document WO/PBC/40/4).*

[Le Rapport annuel de la directrice de la DSI suit]



**RAPPORT ANNUEL DE LA DIRECTRICE DE LA DIVISION DE LA SUPERVISION INTERNE**  
1<sup>er</sup> janvier 2025 – 31 décembre 2025

**TABLE DES MATIÈRES**

LISTE DE SIGLES .....	3
RÉSUMÉ.....	4
CONTEXTE.....	5
FAITS MARQUANTS SURVENUS EN 2025 .....	5
PRINCIPES DE PLANIFICATION .....	6
NORMES PROFESSIONNELLES.....	6
MISSIONS ASSORTIES DE RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE SUPERVISION JUGÉES HAUTEMENT PRIORITAIRES .....	6
MISSIONS LANCÉES EN 2024 ET FIGURANT DANS LE RAPPORT DE 2025 .....	6
MISSIONS LANCÉES ET FIGURANT DANS LE RAPPORT DE 2025.....	7
ACTIVITÉS D'ENQUÊTE .....	10
ACTIVITÉS DE CONSEIL EN MATIÈRE DE SUPERVISION.....	14
CAS DANS LESQUELS DES DEMANDES D'INFORMATION OU D'ASSISTANCE ONT ÉTÉ REJETÉES.....	14
ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE SUPERVISION .....	15
AVIS ANNUEL SUR LA GOUVERNANCE, LA GESTION DES RISQUES ET LES CONTRÔLES INTERNES .....	17
COORDINATION AVEC LES ORGANISMES DE SUPERVISION EXTERNES .....	18
AUTRES ACTIVITÉS DE SUPERVISION .....	18
PROGRAMME D'ASSURANCE ET D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE LA DSI .....	20
RESSOURCES INTERNES EN MATIÈRE DE SUPERVISION.....	22
L'ANNÉE 2026 ET AU-DELÀ .....	23
CONCLUSION .....	23

ANNEXE – Liste des documents et des rapports établis par la DSI

## LISTE DE SIGLES

<b>ACFE</b>	Association of Certified Fraud Examiners
<b>AIMS</b>	Système de gestion de l'information administrative
<b>DGRH</b>	Département de la gestion des ressources humaines
<b>DSI</b>	Division de la supervision interne
<b>GNUE</b>	Groupe des Nations Unies pour l'évaluation
<b>OCIS</b>	Organe consultatif indépendant de surveillance
<b>OMPI</b>	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies
<b>PCT</b>	Traité de coopération en matière de brevets
<b>PSMT</b>	Plan stratégique à moyen terme
<b>SMART</b>	Précis, mesurable, réaliste, pertinent et assorti de délais

## RÉSUMÉ

1. L'année 2025 était la quatrième année de mise en œuvre du Plan stratégique à moyen terme (PSMT) pour 2022-2026. Dans le cadre de sa contribution au PSMT, la Division de la supervision interne (DSI) a mené des missions et formulé des recommandations qui visaient notamment à faciliter les missions dans les domaines d'action stratégique de l'Organisation et à évaluer différents éléments de sa gouvernance, de sa gestion des risques et de son cadre de contrôle interne.
2. Au cours de la période considérée, neuf rapports d'audit interne, trois rapports consultatifs, sept rapports d'examen, deux rapports de pré-évaluation, quatre rapports d'enquête et trois rapports à l'intention de la direction ont été publiés.
3. Il n'y a eu aucun cas où l'accès de la DSI aux dossiers, au personnel ou aux locaux a été restreint, ni aucune circonstance pouvant être considérée comme compromettant l'indépendance opérationnelle de la DSI.
4. Pour appuyer le PSMT, la DSI a notamment mené des missions d'audit, notamment l'audit de la gestion des placements à l'OMPI, l'audit des principaux risques liés à la passation de marchés, l'audit de la gestion de la cybersécurité, l'examen des processus opérationnels du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, l'audit du Service d'enregistrement de La Haye et l'audit du Bureau de l'OMPI en Chine.
5. Dans le cadre de la publication du premier avis annuel émis par la directrice de la DSI sur la gouvernance, la gestion des risques et le contrôle interne à l'OMPI, la DSI a procédé à un examen détaillé des procédures de gouvernance établies au titre de la Convention instituant l'OMPI, des articles et règles applicables du Règlement financier et de son règlement d'exécution, et des articles et dispositions pertinents du Statut et Règlement du personnel. L'examen réalisé a également couvert les mécanismes de gestion des risques et les principaux services fournis par le Département des technologies de l'information et de la communication et la Section de la sécurité informatique, qui relève de la Division de la sécurité et de l'assurance informatique. En outre, des tests ont été effectués sur les principaux contrôles à l'échelle de l'Organisation.
6. Un examen préalable à l'évaluation de la Division de l'Amérique latine et des Caraïbes a été effectué, et un résumé a été établi concernant la Division de la coordination du Plan d'action pour le développement. Ces deux examens ont permis d'évaluer la conservation des données d'évaluation, ainsi que la nécessité immédiate de procéder à des évaluations à grande échelle.
7. Dans le cadre des services de conseil, d'autres contributions ont été apportées afin d'éclairer l'auto-évaluation menée par l'OMPI concernant les principaux contrôles à l'échelle de l'Organisation. Par ailleurs, des rapports consultatifs ont été publiés concernant le projet de transformation du Système de gestion de l'information administrative (AIMS) ainsi que les interdépendances entre ce projet, le projet de gestion de la relation client et le projet de gestion des données clés, du point de vue des données clients.
8. Au cours de la période considérée, la DSI a formulé 83 recommandations et en a clôturé 53. À la fin de l'année 2025, il y avait 60 recommandations en suspens. Parmi celles-ci, 53 concernaient des engagements de la DSI et sept provenaient de rapports du vérificateur externe des comptes.
9. En 2025, dix dossiers d'enquête ont été reportés de 2024. Vingt-trois nouvelles plaintes ont été enregistrées. Trente-trois dossiers étaient donc en suspens en 2025. Vingt-trois plaintes ont été clôturées après une évaluation préliminaire et quatre enquêtes ont été achevées. Au 31 décembre 2025, on comptait six dossiers en phase d'évaluation préliminaire.

Aucun des dossiers susmentionnés n'a été considéré comme ayant une incidence financière significative sur l'Organisation.

10. Après chaque mission d'audit et d'évaluation, la DSI a recueilli les avis des collègues dans les unités administratives ayant fait l'objet de ces audits et évaluations. Les observations supplémentaires ont permis de contribuer au programme d'assurance et d'amélioration de la qualité de la DSI.

## CONTEXTE

11. La DSI a pour mission d'assurer à l'OMPI une supervision interne indépendante et efficace, conformément aux dispositions de la Charte de la supervision interne.

12. En vertu de la Charte de la supervision interne de l'OMPI<sup>1</sup>, la directrice ou le directeur de la DSI soumet chaque année un rapport de synthèse à l'Assemblée générale de l'OMPI, par l'intermédiaire du Comité du programme et budget (rapport annuel de la directrice ou du directeur de la DSI). Le rapport annuel rend compte des activités de supervision interne menées au cours de la période considérée, y compris de la portée et des objectifs de celles-ci, du calendrier des travaux ainsi que des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations de supervision interne.

13. Conformément à la Charte de la supervision interne, une version préliminaire du rapport annuel est fournie, pour commentaires, à la Directrice ou au Directeur général et à l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS). Leurs observations ont été prises en considération lors de la finalisation du rapport.

## FAITS MARQUANTS SURVENUS EN 2025

14. Tout au long de l'année 2025, la DSI a continué de soutenir et d'aider l'OMPI à renforcer davantage les contrôles, la reddition de comptes, la transparence et l'apprentissage grâce à des audits, des évaluations, des enquêtes et des missions consultatives<sup>2</sup>.

15. Le programme de travail en matière de supervision pour 2025 a été entièrement mené à bien, témoignant d'un engagement sans faille en faveur de l'excellence, de la fiabilité et de la responsabilité.

16. Une grande partie de l'année 2025 a été consacrée à l'établissement du premier avis annuel émis par la directrice de la DSI sur la gouvernance, la gestion des risques et le cadre de contrôle interne. C'est pourquoi, outre les audits internes prévus pour 2025, un examen approfondi a été mené afin de mieux comprendre la Convention instituant l'OMPI et ses dispositions, ainsi que les modalités de gouvernance prévues par les articles et règles du Règlement financier et de son règlement d'exécution et par les articles et dispositions du Statut et Règlement du personnel, y compris leur mise en œuvre, et de tester les principaux contrôles à l'échelle de l'Organisation.

17. En 2025, un examen des éléments ci-après a été mené pour la première fois dans l'histoire de la DSI : gestion des placements à l'OMPI, Division de la coordination du Plan d'action pour le développement et Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI.

18. Les avantages d'une simplification de la procédure d'enregistrement des enquêtes en 2024, conformément aux dispositions du cadre d'enquête, ont continué de se concrétiser, avec un nombre croissant de dossiers importants portés à l'attention de la DSI.

---

<sup>1</sup> Voir le paragraphe 51 de la Charte de la supervision interne.

<sup>2</sup> Le terme consultatif est utilisé lorsque la DSI aide le client en lui donnant des conseils et en formulant des observations, mais ne se charge pas de la gestion de l'activité ni de l'obtention d'un résultat concret.

19. Les activités de recrutement ont nécessité beaucoup de temps et d'efforts, dans la mesure où le recrutement du chef de la Section de l'évaluation, de l'administrateur principal chargé de l'évaluation et de l'administrateur principal chargé des enquêtes a pris fin au début du mois de janvier 2026.

20. À l'avenir, la DSI continuera de soutenir la réalisation des objectifs de l'Organisation grâce à des missions visant à fournir une assurance, des conseils, un apprentissage et un soutien en matière de responsabilité, de justice interne et d'intégrité.

## **PRINCIPES DE PLANIFICATION**

21. Il a été tenu compte de plusieurs facteurs pour l'établissement du programme de travail en matière de supervision pour 2025, tels que l'évaluation des risques, la pertinence, les analyses prospectives, le cycle de supervision et les observations présentées par la direction de l'OMPI et par les États membres. Conformément au paragraphe 30.a) de la Charte de la supervision interne, l'OCIS a examiné et donné son avis sur le projet de programme avant sa finalisation.

22. Pour assurer une couverture efficace de la supervision tout en utilisant de manière rationnelle les ressources limitées à disposition et en évitant les éventuels chevauchements, les travaux effectués par le vérificateur externe des comptes et d'autres organes de supervision, tels que le Corps commun d'inspection, ainsi que les évaluations que le Comité du développement et de la propriété intellectuelle a fait réaliser, ont également été pris en considération.

## **NORMES PROFESSIONNELLES**

23. Les activités d'audit ont été menées conformément aux normes mondiales d'audit interne publiées par l'Institut des auditeurs internes (IIA) le 9 janvier 2024, avec une date d'entrée en vigueur obligatoire au 9 janvier 2025.

24. Les missions d'évaluation et les activités connexes ont été menées conformément aux normes internationales en matière de pratique d'évaluation établies par le Groupe des Nations Unies sur l'évaluation (GNUE).

25. Le travail d'enquête de la DSI a été mené conformément aux principes et lignes directrices uniformes en matière d'enquête adoptés par la Conférence des enquêteurs internationaux (CII).

## **MISSIONS ASSORTIES DE RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE SUPERVISION JUGÉES HAUTEMENT PRIORITAIRES**

26. Au cours de la période considérée, six missions ont donné lieu à 32 recommandations hautement prioritaires convenues avec la direction et régulièrement contrôlées par la DSI. Ces recommandations sont mises en évidence sous chaque mission pertinente dans les sections ci-après du présent rapport. En outre, une recommandation hautement prioritaire a découlé de la vérification externe des comptes de 2025.

## **MISSIONS LANCÉES EN 2024 ET FIGURANT DANS LE RAPPORT DE 2025**

### **EXAMEN DE PRÉ-ÉVALUATION DE LA DIVISION POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES (EVAL 2024-07)**

27. L'examen de pré-évaluation, effectué entre le début du mois de novembre 2024 et la mi-mars 2025, a permis d'évaluer les activités menées par la Division pour l'Amérique latine et les Caraïbes en 2024, afin de déterminer s'il était opportun de procéder à une évaluation complète. Cet examen s'est intéressé au contexte économique, démographique et en matière

de propriété intellectuelle de la région Amérique latine et Caraïbes, en s'appuyant sur des données accessibles au public provenant de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et d'autres sources, ainsi que sur les statistiques de l'OMPI concernant les dépôts de demandes internationales de brevets et de demandes d'enregistrement de marques. Cette initiative a également permis d'analyser les principaux défis et les principales possibilités en matière de propriété intellectuelle dans les États membres de la région Amérique latine et Caraïbes, en s'appuyant sur des sources accessibles au public et sur la section de l'Indice mondial de l'innovation 2024 consacrée à la région Amérique latine et Caraïbes. Le soutien technique fourni par la Division pour l'Amérique latine et les Caraïbes a été examiné parallèlement aux défis et aux possibilités dans la région, ainsi qu'aux besoins exprimés, dans le cadre du processus de planification des tâches.

28. L'examen de pré-évaluation a indiqué que la Division pour l'Amérique latine et les Caraïbes menait des initiatives couvrant l'ensemble des critères d'évaluation : pertinence, durabilité, impact, efficacité et efficience. Compte tenu des conclusions de cet examen, aucune évaluation complète n'a été réalisée en 2025. La Division pour l'Amérique latine et les Caraïbes a néanmoins été encouragée à renforcer davantage ses pratiques en matière de suivi et d'évaluation, à améliorer la communication et la diffusion des résultats de ses activités et, en coordination avec les secteurs d'activité concernés de l'OMPI, à intensifier sa collaboration avec les entreprises et les entrepreneurs afin de contribuer à faire progresser le nombre de dépôts de demandes de titres de propriété intellectuelle dans la région.

## **MISSIONS LANCÉES ET FIGURANT DANS LE RAPPORT DE 2025**

### **APPRÉCIATION DE LA VULNÉRABILITÉ ET AUDIT DE SÉCURITÉ DE TYPE "BOÎTE NOIRE" POUR E-DOSSIER ET WORLD SERVER (IA 2025-01)**

29. L'objectif de cet audit était de réaliser une évaluation complète des vulnérabilités ainsi que des tests d'intrusion "boîte noire" sur les plateformes eDossier et World Server de l'OMPI. L'audit comprenait un test de pénétration externe de type "boîte noire", des analyses de vulnérabilité, un audit de configuration et des activités d'ingénierie sociale.

30. La situation en matière de sécurité de l'environnement soumis à l'audit, face aux menaces externes, a été jugée "satisfaisante", soit une note de cinq sur une échelle de six. Du point de vue des menaces internes, le niveau de sécurité des éléments soumis à l'audit a été évalué comme "modéré à élevé", ce qui correspond à la note de quatre sur une échelle de six.

31. Trente-deux recommandations ont été formulées, dont 14 hautement prioritaires, 10 moyennement prioritaires et huit faiblement prioritaires. Les recommandations hautement prioritaires portaient principalement sur le renforcement de la sécurité du système grâce à l'amélioration des contrôles d'accès, de l'authentification, de la gestion des comptes et de la mise à jour des logiciels.

32. La conclusion générale de l'examen était "Satisfaisant, nécessitant quelques améliorations".

### **AUDIT INTERNE DU SERVICE D'ENREGISTREMENT DE LA HAYE (IA 2025-03)**

33. L'audit du Service d'enregistrement de La Haye a porté sur la gouvernance en ce qui concerne l'alignement sur les résultats escomptés, l'affectation et l'exécution du budget, ainsi que le suivi des performances. Il a également permis d'assurer le suivi des principaux plans de gestion des risques et de continuité des opérations du Service.

34. La conformité des contrôles internes relatifs à la génération et à la comptabilisation des recettes, à la détermination des coûts unitaires, au respect des délais de traitement des demandes internationales et à la gestion de la qualité a été évaluée.

35. L'efficacité opérationnelle des contrôles internes concernant les processus opérationnels ci-après a elle aussi été examinée : demandes, renouvellements et modifications, appui fonctionnel et opérationnel, assistance juridique, communication et promotion, et service à la clientèle.

36. Trois recommandations ont été formulées, dont une recommandation hautement prioritaire appelant à un renforcement des mesures de gouvernance afin de garantir la mise en œuvre rapide des décisions de longue date de l'Assemblée de l'Union de La Haye.

37. La conclusion générale de l'examen était "Satisfaisant, nécessitant quelques améliorations".

#### EXAMEN DES PROCESSUS OPÉRATIONNELS DU CENTRE D'ARBITRAGE ET DE MÉDIATION DE L'OMPI (IA 2025-04)

38. L'examen a porté sur la gouvernance en ce qui concerne l'alignement sur les résultats escomptés, l'exécution du budget, les ressources et le suivi des performances. Il a également permis d'assurer le suivi des principaux plans de gestion des risques et de continuité des opérations du Centre. Les processus de génération de recettes ont également été examinés.

39. Les principaux processus opérationnels ont été passés en revue, notamment le règlement des litiges relatifs aux noms de domaine, le règlement extrajudiciaire des litiges, la gestion des délais, la sélection des membres des commissions, ainsi que les mécanismes de gestion de la qualité et de collecte d'informations. La gestion de la communication et des relations externes a elle aussi été examinée.

40. Une observation a été formulée concernant la nécessité de formaliser les procédures internes et externes de collecte d'informations dans le nouveau système de gestion des dossiers du Centre et dans les manuels correspondants.

41. La conclusion générale de l'examen était "Satisfaisant".

#### ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS : AVIS SUR LA GOUVERNANCE, LA GESTION DES RISQUES ET LE CONTRÔLE INTERNE (IA 2025-06)

42. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la directrice de la DSI a, pour la première fois dans l'histoire de l'OMPI, rendu un avis annuel sur la gouvernance, la gestion des risques et le contrôle interne de l'OMPI. En conséquence, outre la réalisation des audits prévus dans le cadre du programme de supervision de 2025, une analyse approfondie des éléments constitutifs ci-après a été menée, afin d'éclairer l'opinion générale :

43. la **gouvernance stratégique**, à savoir les structures et procédures de gouvernance, ainsi que leur conformité avec le modèle de gouvernance prévu par la Convention instituant l'OMPI, depuis le rôle de l'Assemblée générale jusqu'à celui de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS);

44. la **gouvernance opérationnelle**, c'est-à-dire les structures et procédures de gouvernance prévues par la Convention instituant l'OMPI, par les articles et règles du Règlement financier et de son règlement d'exécution, ainsi que par les articles et dispositions du Statut et Règlement du personnel, mises en œuvre sous l'autorité du Directeur général;

45. la **gestion des risques**, et plus particulièrement le cadre, la politique et les structures de gouvernance applicables;

46. la **sécurité et les services informatiques**, notamment le rôle et les services de la Section de la sécurité informatique, qui relève de la Division de la sécurité et de l'assurance informatique, du Centre international de calcul des Nations Unies (CIC), du Département des

technologies de l'information et de la communication et des prestataires de services d'informatique en nuage. Les principaux contrôles informatiques recensés ont été testés dans le cadre des vérifications effectuées sur les principaux mécanismes de contrôle au sein de l'Organisation;

47. les **contrôles clés en vigueur au sein de l'Organisation**, notamment les vérifications portant sur la conception, la mise en œuvre et l'efficacité opérationnelle de 39 contrôles clés effectués à l'échelle de l'Organisation, définis par la direction à partir des articles et règles du Règlement financier et de son règlement d'exécution, ainsi que des articles et dispositions du Statut et Règlement du personnel. En outre, 11 contrôles liés aux technologies de l'information et à la sécurité informatique ont été testés.

#### AUDIT DE LA GESTION DES PLACEMENTS À L'OMPI (IA 2025-07)

48. L'audit a porté sur les rôles et responsabilités en matière de gouvernance de la gestion des placements, sur la gestion des risques et sur la conformité avec les articles, règles et dispositions applicables, sur la gestion des portefeuilles et la mesure de la performance, ainsi que sur l'examen des systèmes et outils de gestion de la trésorerie.

49. L'examen a donné lieu à 11 observations et recommandations, dont huit ont été classées comme moyennement prioritaires et trois comme faiblement prioritaires. Celles-ci visaient notamment à actualiser le cadre de gouvernance et ses dispositions, à améliorer la quantification des seuils de gestion des risques et des critères de mesure de la performance, ainsi qu'à améliorer les droits d'accès au système de trésorerie et la séparation des tâches.

50. La conclusion générale de l'examen était "Satisfaisant, nécessitant quelques améliorations".

#### AUDIT DU BUREAU DE L'OMPI EN CHINE (IA 2025-08)

51. L'audit a porté sur les modalités de gouvernance liées à l'alignement sur les résultats escomptés, au suivi des performances, à l'allocation et à l'exécution du budget, aux activités clés menées en 2025 et à la participation des parties prenantes.

52. Un suivi de la gestion des principaux risques et du plan de continuité des opérations a été effectué. Une analyse détaillée du processus de demande d'achat, ainsi que des vérifications de fond de certaines opérations d'achat, ont été effectuées à partir d'un échantillon. Aucune recommandation formelle n'a été formulée.

53. La conclusion générale de l'examen était "Satisfaisant".

#### EXAMEN DES PROCESSUS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE L'OMPI EN FAVEUR DE L'ENGAGEMENT DES JEUNES (IA 2025-09)

54. L'examen a porté sur les activités menées par l'OMPI en faveur des jeunes et sur l'exécution du budget de 2024 à mai 2025, ainsi que sur la contribution de ces activités au cadre stratégique de l'OMPI. Il a également passé en revue la structure de gouvernance, l'orientation stratégique des projets de l'OMPI destinés aux jeunes, l'organisation des tâches et la conception des projets, la collaboration avec les divisions de l'OMPI et les partenaires externes, l'acquisition de services et de produits, la stratégie de l'OMPI dans le domaine des médias à l'intention des jeunes, ainsi que les principaux risques et mesures de contrôle en place.

55. Une recommandation hautement prioritaire a été formulée afin de renforcer la coordination et la communication au sein de l'Organisation, notamment grâce à un suivi plus systématique des activités en faveur des jeunes et à une meilleure visibilité des progrès réalisés.

56. La conclusion générale de l'examen était "Satisfaisant, nécessitant quelques améliorations".

#### ANALYSE DE CINQ DOMAINES PRESENTANT UN RISQUE DANS LE DOMAINE DE LA PASSATION DE MARCHES (IA 2025-10)

57. L'objectif de cet examen était de fournir une assurance raisonnable quant à la conception et à l'efficacité opérationnelle des contrôles dans le domaine de la passation de marchés pour cinq domaines à risque, à savoir les services de prestataires individuels, la responsabilité des fournisseurs, les procédures de diligence raisonnable, les achats d'un montant inférieur à 20 000 francs suisses et les achats d'un montant supérieur à 150 000 francs suisses.

58. L'analyse des risques liés à la passation de marchés a donné lieu à douze recommandations hautement prioritaires et à cinq recommandations moyennement prioritaires. Les recommandations hautement prioritaires invitaient principalement à renforcer la supervision des processus liés aux prestataires individuels de services, à perfectionner les données relatives aux fournisseurs et les données de référence, ainsi qu'à renforcer les contrôles pour les achats d'un montant inférieur à 20 000 francs suisses.

59. La conclusion de l'examen était "Partiellement satisfaisant, nécessitant des améliorations majeures".

#### RÉSUMÉ DE LA DIVISION DE LA COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT (EVAL 2025-01)

60. Le résumé de la Division de la coordination du Plan d'action pour le développement portait sur le contexte de l'initiative historique lancée par les États membres pour axer les activités de l'OMPI sur le développement et garantir que tous les pays puissent bénéficier de la propriété intellectuelle, sur la création du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP), son mandat, sa gouvernance et ses mécanismes de suivi, ainsi que sur la création de la Division de la coordination du Plan d'action pour le développement et l'intégration du Plan d'action pour le développement dans d'autres secteurs et divisions de l'OMPI, grâce à la mise en œuvre et à l'intégration des projets relevant du Plan d'action.

61. Les différentes étapes du cycle de vie des projets du Plan d'action pour le développement, depuis leur lancement jusqu'à leur clôture, en passant par leur approbation par le CDIP et leur évaluation, ont été validées à l'issue de l'examen de six projets types. Une deuxième évaluation externe de l'assistance technique fournie par l'OMPI dans le cadre du Plan d'action pour le développement a été commandée et achevée en 2024, à la suite de la première évaluation externe de 2016. Ses conclusions ont été examinées lors de la trente-troisième session du CDIP (décembre 2024), les plans d'action proposés ont été présentés lors de la trente-quatrième session du CDIP (mai 2025) et de nouvelles discussions ont eu lieu lors de la trente-cinquième session du CDIP (décembre 2025).

62. Compte tenu des mécanismes de contrôle à plusieurs niveaux déjà en place, des évaluations récentes et de l'examen mené en 2025 par le Corps commun d'inspection des Nations Unies (CCI), portant sur les fonctions d'évaluation décentralisées à l'échelle de l'ensemble du système et qui couvre également l'OMPI, aucune évaluation complète de la Division de la coordination du Plan d'action pour le développement n'a été réalisée en 2025.

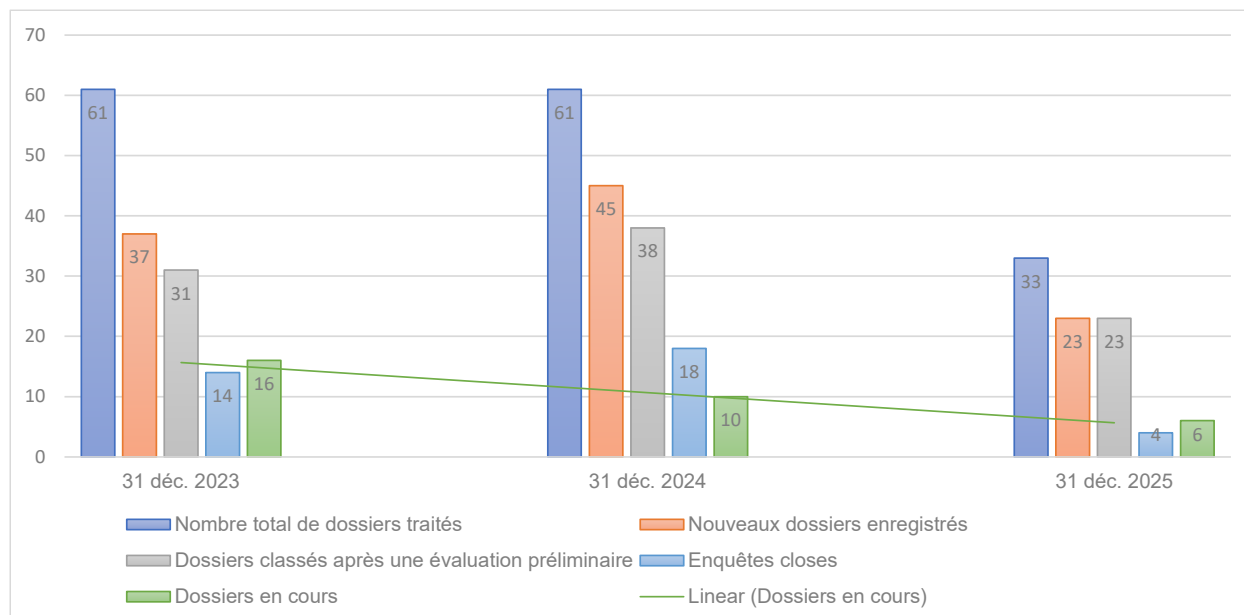
### **ACTIVITÉS D'ENQUÊTE**

#### APERÇU DES DOSSIERS TRAITÉS

63. Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, on comptait 10 dossiers reportés des années précédentes. Deux dossiers de 2022 et 2023 ont été classés au début du mois de janvier 2025. Huit dossiers de 2024 ont été traités en 2025.

64. Vingt-trois nouveaux dossiers ont été enregistrés en 2025, pour un total de 33 dossiers au cours de la période considérée. Au 31 décembre 2025, six dossiers étaient en cours, tous à des étapes différentes de l'évaluation préliminaire.

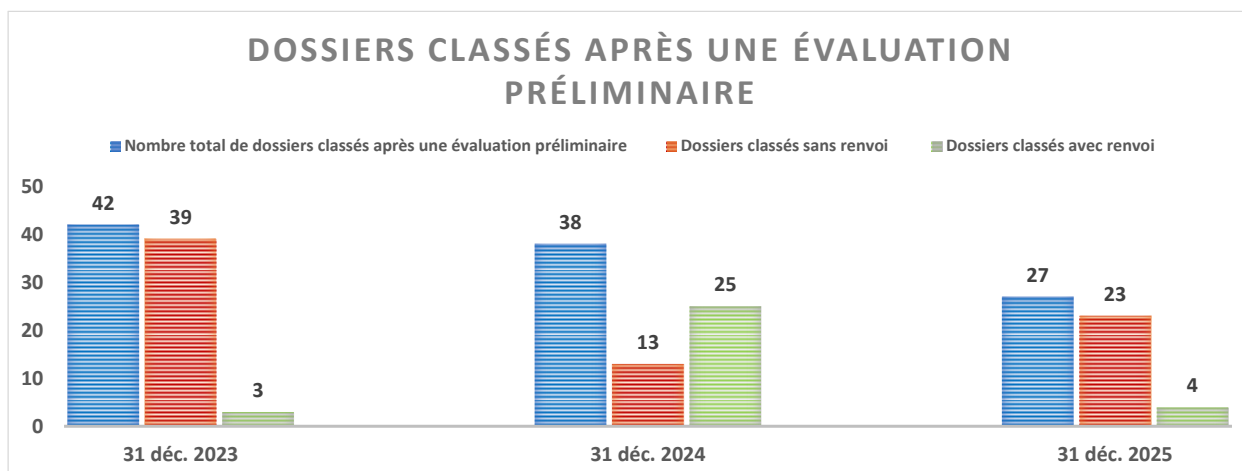
**Diagramme 1 – Analyse comparée des enquêtes menées en 2023, 2024 et 2025**



**Tableau 1 – Catégories de dossiers enregistrés en 2023, 2024 et 2025**

S/ N	Catégorie de plainte	2023	2024	2025
1	Abus de pouvoir	2	3	2
2	Abus concernant les horaires de travail	4	1	0
3	Fraude ou abus concernant les prestations	1	0	1
4	Violation de la confidentialité	1	2	1
5	Conflit d'intérêts	2	0	0
6	Corruption	1	0	1
7	Harcèlement (non sexuel), discrimination	12	14	2
8	Insubordination ou autre comportement inapproprié	0	1	0
9	Utilisation abusive des fonds et avoirs de l'OMPI	1	0	1
10	Négligence au travail, obstruction aux opérations de l'OMPI	1	1	0
11	Autres manquements aux normes de conduite requises des fonctionnaires internationaux	2	4	6
12	Irrégularités dans la passation de marchés	1	1	0
13	Irrégularités dans le recrutement	3	4	6
14	Représailles	1	0	0
15	Harcèlement sexuel	4	2	0
16	Activités non autorisées en dehors du Bureau international	1	0	0
17	Utilisateurs extérieurs des systèmes opérationnels	0	12	3
	<b>Total</b>	<b>37</b>	<b>45</b>	<b>23</b>

**Diagramme 2 – Traitement des dossiers classés après évaluation préliminaire en 2023, 2024 et 2025**



65. Au cours de la période considérée, quatre dossiers ont été examinés après une évaluation préliminaire conformément au paragraphe 80.e) du Manuel d'enquête, ce qui a permis de les renvoyer au sein de l'OMPI pour un règlement "plus approprié ou moins formel". Trois plaintes d'utilisateurs externes des systèmes opérationnels de l'Organisation ont été transmises aux services concernés afin de préciser les dispositions et procédures applicables, et un dossier a été transmis au Bureau de la médiatrice.

66. Parmi les 23 dossiers enregistrés au cours de la période considérée, sept ont été transmis à l'OCIS en vue de recueillir son avis, conformément aux dispositions de la Charte de la supervision interne. Sur ces sept dossiers, six correspondaient à des allégations déjà soumise qui avaient été classées en 2024, conformément aux dispositions des paragraphes 26 à 28 de la Charte de la supervision interne. Sur ces six allégations, deux portaient sur une plainte ayant également été soumise à quatre reprises en 2024, puis traitée et classée.

## RÉSULTATS DES ACTIVITÉS D'ENQUÊTE

67. Conformément à la Charte de la supervision interne<sup>3</sup>, le rapport annuel contient une description des enquêtes sur les dossiers considérés comme fondés, ainsi que de leur issue. En 2025, les allégations étaient fondées dans deux enquêtes, ainsi qu'il est indiqué dans le tableau ci-après.

**Tableau 2 – Affaires fondées et issue correspondante**

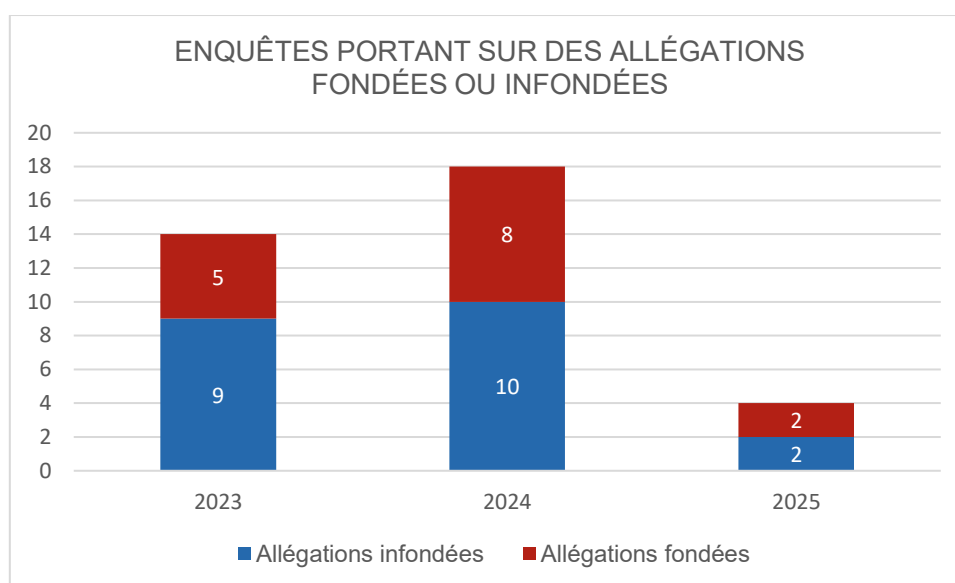
Type d'allégation	Nature des enquêtes Issue
Irrégularités dans la passation de marchés	<p>L'enquête portait sur un fonctionnaire de l'OMPI qui i) s'est livré à des pratiques frauduleuses en matière de passation de marchés en traitant plusieurs entités apparentées comme des fournisseurs indépendants et en structurant les procédures d'achat de manière à contourner les procédures en vigueur à l'OMPI; ii) n'a pas signalé un conflit d'intérêts lié à la participation d'un membre de sa famille à des marchés attribués à l'un de ces fournisseurs; et iii) a enfreint les politiques relatives à la sécurité informatique.</p> <p>L'affaire a été close en vertu du chapitre X du Statut et Règlement du personnel de l'OMPI avec l'imposition de la mesure disciplinaire de révocation, conformément à la disposition 10.1.1.a) 6) du Règlement du personnel.</p>

<sup>3</sup> Charte de la supervision interne, paragraphe 52.c).

Type d'allégation	Nature des enquêtes Issue
Fraude aux prestations	<p>L'enquête portait sur la communication délibérée d'informations financières inexactes par un fonctionnaire de l'OMPI dans le but de percevoir des indemnités pour personne à charge<sup>4</sup>, ce qui a donné lieu au versement indu de ces indemnités.</p> <p>L'affaire a été close en vertu du chapitre X du Statut et Règlement du personnel de l'OMPI avec l'imposition de la mesure disciplinaire de révocation, conformément à la disposition 10.1.1.a) 6) du Règlement du personnel.</p>

68. Aucune des allégations fondées indiquées ci-dessus n'a été considérée comme ayant une incidence financière significative sur l'Organisation. Le diagramme 3 montre le nombre d'enquêtes menées à partir d'allégations fondées ou infondées en 2023, 2024 et 2025.

**Diagramme 3 – Allégations fondées pour des dossiers traités en 2023, 2024 et 2025**



## RAPPORTS À L'INTENTION DE LA DIRECTION

69. Trois rapports à l'intention de la direction ont été publiés au cours de la période considérée, concernant i) l'indemnité spéciale pour frais d'études de l'OMPI; ii) le recours à des intérimaires et à des prestataires individuels de services; et iii) les procédures d'achat direct.

70. Une recommandation hautement prioritaire a été adressée au DGRH afin de renforcer le respect des exigences liées à l'indemnité spéciale pour frais d'études et d'améliorer la cohérence des procédures administratives connexes.

71. Deux recommandations moyennement prioritaires ont été adressées à la Division des services centraux, axées sur le renforcement des contrôles de conformité en matière de passation de marchés et sur la clarification des directives et des délégations de pouvoirs concernant les procédures de recrutement des intérimaires et des prestataires individuels de services.

<sup>4</sup> En vertu de l'article 3.3 du Statut du personnel : "a) Les fonctionnaires ont droit, aux conditions définies par la Directrice ou le Directeur général, à des allocations non soumises à retenue pour pension pour un conjoint à charge et pour chaque enfant à charge. (...) c) À défaut de conjoint à charge, la ou le fonctionnaire a droit, le cas échéant, à une allocation pour l'une des personnes suivantes : un père à charge, une mère à charge, un frère à charge ou une sœur à charge. Le présent article ne s'applique pas aux fonctionnaires temporaires". Voir le [Statut et Règlement du personnel de l'OMPI](#).

72. Deux recommandations hautement prioritaires ont été adressées à la Division des services centraux, axées sur le renforcement de la gouvernance dans le domaine de la passation de marchés, notamment les pratiques de diligence raisonnable, les mesures de lutte contre les conflits d'intérêts, et la clarté des rôles et des responsabilités en matière de passation de marchés.

### **ACTIVITÉS DE CONSEIL EN MATIÈRE DE SUPERVISION**

73. Dans le cadre de ses services de conseil, l'appui fourni par la DSI a continué de renforcer l'environnement de contrôle interne de l'OMPI. Au cours de l'année 2025, la division a achevé l'examen intermédiaire de la conception et de l'efficacité opérationnelle des 39 contrôles clés en vigueur à l'OMPI, mis en place par la Section de la gouvernance, de la gestion des risques et de la conformité<sup>5</sup>. Cet examen a permis à la Section de la gouvernance, de la gestion des risques et de la conformité de mener à bien son auto-évaluation et de constituer sa documentation, lesquelles ont ensuite permis à la DSI de procéder à une vérification complète des principaux contrôles de l'Organisation, lancée en 2025 et achevée au premier trimestre de 2026.

74. Par ailleurs, deux missions spéciales ont été menées, ainsi qu'il est indiqué ci-après.

#### **RAPPORT CONSULTATIF DE LA DSI : ANALYSE DES INTERDÉPENDANCES ET DES RELATIONS ENTRE TROIS PROJETS CONNEXES (IA 2025-02)**

75. Le programme de supervision de 2025 comprenait un examen des processus opérationnels en matière d'expérience client et de gestion des relations avec les clients à l'OMPI. Après avoir examiné plus en détail et mieux cerné les études de cas relatives à des projets en cours ou prévus concernant la gestion des relations avec les clients, la gestion des données clés et le projet de transformation AIMS, qui ont tous une incidence sur les données relatives aux clients, la DSI a recentré ses efforts sur l'analyse des interdépendances. L'examen a également mis en évidence des enjeux de gouvernance et des risques potentiels que les équipes de gestion du projet pourraient gérer avec davantage d'anticipation.

#### **RAPPORT CONSULTATIF DE LA DSI : GESTION DU PROJET DE TRANSFORMATION DU SYSTÈME DE GESTION DE L'INFORMATION ADMINISTRATIVE (AIMS) (IA 2025-05)**

76. L'objectif de cette mission consultative était de recenser et de signaler en amont les risques au comité chargé du programme et à l'équipe de gestion de projet, tout au long du cycle de vie du projet, afin de s'assurer que ces risques n'entravent pas la réalisation des résultats escomptés. L'objectif de cette mission consultative était de recenser et de signaler en amont les risques au comité chargé du programme et à l'équipe de gestion de projet, tout au long du cycle de vie du projet, afin de s'assurer que ces risques n'entravent pas la réalisation des résultats escomptés.

### **CAS DANS LESQUELS DES DEMANDES D'INFORMATION OU D'ASSISTANCE ONT ÉTÉ REJETÉES**

77. Conformément au paragraphe 52.h) de la Charte de la supervision interne, la directrice ou le directeur de la DSI doit établir un rapport dans tous les cas où l'accès de la DSI aux dossiers, fonctionnaires ou agents contractuels et locaux de l'OMPI a été limité au cours de la période considérée.

78. La DSI signale qu'il n'y a pas eu de cas tels que décrits au paragraphe 52.h) de la Charte de la supervision interne pendant la période considérée.

---

<sup>5</sup> [Division de la planification, du budget et de la gestion des risques](#) de l'OMPI.

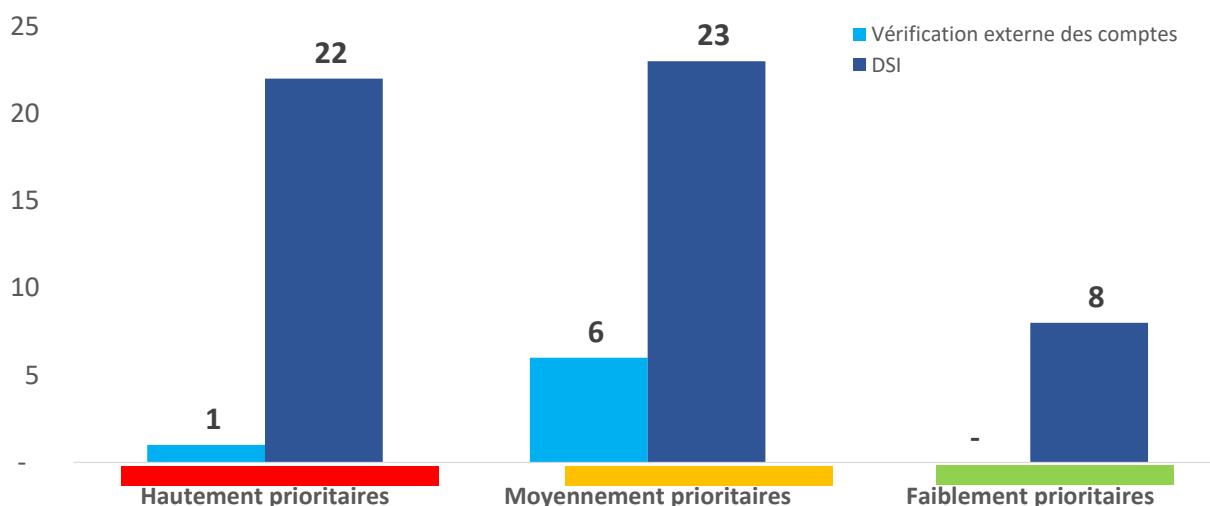
## ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE SUPERVISION

79. La Directrice ou le Directeur général a la responsabilité de veiller à ce qu'il soit donné effet sans tarder à toutes les recommandations de la directrice ou du directeur de la Division de la supervision interne et d'indiquer les mesures prises par la direction à l'égard des différentes conclusions et recommandations figurant dans le rapport<sup>6</sup>. La Directrice ou le Directeur général peut s'acquitter de cette responsabilité par l'intermédiaire des chefs de secteur et d'autres membres de la haute direction chargés des différents secteurs opérationnels de l'Organisation<sup>7</sup>. La mise en œuvre de toutes les recommandations relatives à la supervision fait l'objet d'un suivi régulier par la DSI.

80. La DSI gère les recommandations et en rend compte au moyen du système TeamMate+, qui facilite le dialogue avec la direction en vue du suivi de la mise en œuvre des recommandations ouvertes. Ainsi qu'il est demandé au paragraphe 50 de la Charte de la supervision interne, la directrice ou le directeur de la DSI soumet chaque trimestre un rapport à la Directrice ou au Directeur général, avec copie à l'OCIS, concernant l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations, y compris les recommandations faites par la vérificatrice ou le vérificateur externe des comptes.

81. Au 31 décembre 2025, on comptait 60 recommandations ouvertes dans le système TeamMate+, dont trois étaient jugées hautement prioritaires, 29 moyennement prioritaires et trois faiblement prioritaires. Parmi celles-ci, 81% (53) émanaient de la DSI et les 19% restants (11) concernaient des recommandations faites par le vérificateur externe des comptes. Le diagramme 4 montre les recommandations ouvertes par source et par degré de priorité au 31 décembre 2025.

**Diagramme 4 – Recommandations ouvertes par source et par degré de priorité (60)**



Source : Système de gestion de l'audit TeamMate+ de la DSI, année 2025.

82. De janvier à décembre 2025, 83 nouvelles recommandations ont été ajoutées au système de gestion de l'audit. Au cours de la même période, 53 recommandations ont été clôturées, notamment une recommandation issue d'un examen effectué par une partie externe que la DSI a chargée de surveiller la mise en œuvre. Le tableau 3 ci-dessous montre l'évolution des recommandations, par source, en 2025.

<sup>6</sup> Voir le paragraphe 45 de la Charte de la supervision interne, [Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier](#).

<sup>7</sup> Voir le paragraphe 7 de l'ordre de service n° 16/2010.

**Tableau 3 – Évolution des recommandations du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025**

Source	Ouvertes au 1 <sup>er</sup> janvier 2025	Ajoutées pendant la période	Clôturées pendant la période	Ouvertes au 31 décembre 2025
DSI	23	75	(45)	53
Vérificateur externe des comptes	6	8	(7)	7
Autre <sup>8</sup>	1	-	(1)	-
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>83</b>	<b>(53)</b>	<b>60</b>

Source : Système de gestion de l'audit TeamMate+ de la DSI.

83. Le diagramme ci-après résume l'évolution des recommandations ouvertes en fonction de la date initiale à laquelle la recommandation aurait dû être mise en œuvre. Soixante-douze pour cent des recommandations ouvertes (43) n'étaient pas arrivées à échéance, et 28% des recommandations étaient en retard de moins d'un an au 31 décembre 2025.

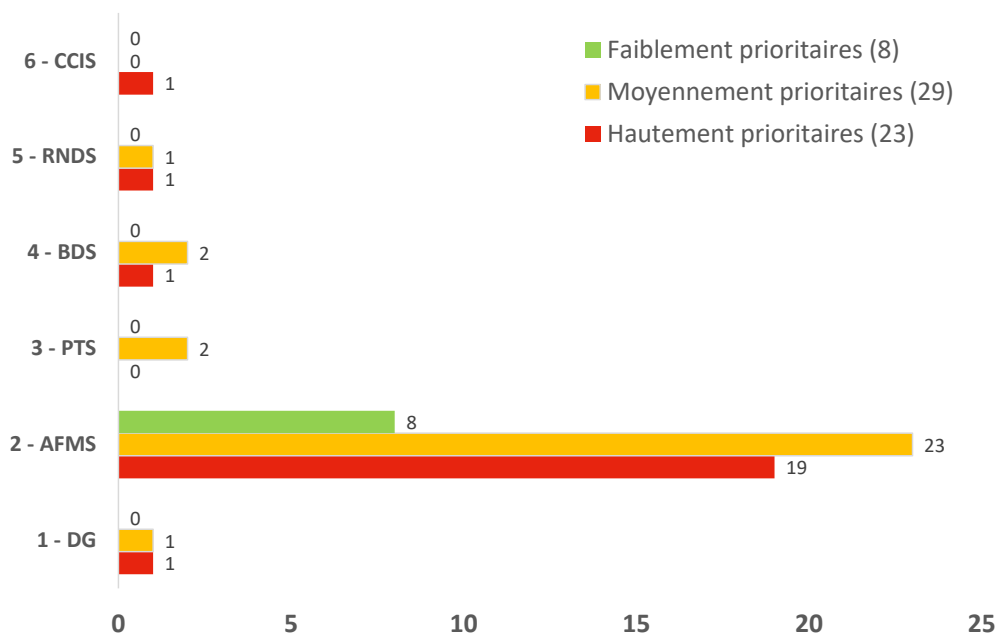
**Diagramme 5 – Suivi des recommandations ouvertes relatives à la supervision, en fonction de la date initiale de mise en œuvre**

Secteur	Évolution de la recommandation			Total général	Total %
	Pas arrivée à échéance	Retard de 0 à 30 jours	Retard de 3 à 12 mois		
<b>Hautement prioritaires</b>					
1 - DG	1	-	-	1	1,7%
2 - AFMS	17	-	2	19	31,7%
4 - BDS	1	-	-	1	1,7%
5 - RNDS	1	-	-	1	1,7%
6 - CCIS	1	-	-	1	1,7%
<b>Total des recommandations hautement prioritaires :</b>	<b>21</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>23</b>	<b>38,5%</b>
<b>Moyennement prioritaires</b>					
1 - DG	1	-	-	1	1,7%
2 - AFMS	12	7	4	23	38,3%
3 - PTS	2	-	-	2	3,3%
4 - BDS	2	-	-	2	3,3%
5 - RNDS	1	-	-	1	1,7%
<b>Total des recommandations moyennement prioritaires :</b>	<b>18</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>29</b>	<b>48,3%</b>
<b>Faiblement prioritaires</b>					
2 - AFMS	4	3	1	8	13,2%
<b>Total des recommandations faiblement prioritaires :</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>13,2%</b>
<b>Total général :</b>	<b>43</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>60</b>	<b>100%</b>
	72%	17%	11%	100%	

<sup>8</sup> Une recommandation "à suivre" concernait l'examen collégial effectué par le Partenariat pour les services de conseil et de gestion des réserves (RAMP) de la Banque mondiale en 2023. Ce partenariat est un programme mis au point au sein de la Trésorerie de la Banque mondiale qui fournit des services consultatifs, organise des formations pour les cadres et propose des services de gestion d'actifs. Créé en 2001, il compte plus de 70 membres, principalement des banques centrales mais aussi des institutions financières internationales, des fonds de pension, des fonds souverains et des organisations du système des Nations Unies.

84. Le nombre de recommandations ouvertes par secteur de l'OMPI et par degré de priorité au 31 décembre 2025 est indiqué ci-après.

**Diagramme 6 – Recommandations ouvertes par secteur et par degré de priorité**



Source : Système de gestion de l'audit TeamMate+ de la DSI, année 2025.

85. La majorité des recommandations ouvertes (50) concernaient le Secteur Administration, finances et gestion (83%). Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, le Secteur Administration, finances et gestion comptait 18 recommandations ouvertes. Au cours de l'année, 69 nouvelles recommandations ont été émises et 37 ont été clôturées, aboutissant à 50 recommandations ouvertes à la fin de l'année 2025.

86. La DSI remercie le Directeur général et l'OCIS pour leur soutien constant dans le suivi des recommandations ouvertes.

### **AVIS ANNUEL SUR LA GOUVERNANCE, LA GESTION DES RISQUES ET LES CONTRÔLES INTERNES**

87. Au titre de l'article 5.1 du Règlement financier, la Directrice ou le Directeur général établit des dispositifs pour la gestion axée sur les résultats, la gestion des risques de l'Organisation et les contrôles internes. Ces dispositifs s'intègrent dans le dispositif d'application du principe de responsabilité de l'Organisation, donnant des assurances quant à la performance, aux résultats et à l'utilisation efficace et économique des ressources des États membres. Au titre de l'article 5.1 du Règlement financier, la Directrice ou le Directeur général établit un dispositif et système de contrôle interne conformément aux meilleures pratiques applicables en vigueur.

88. Conformément au paragraphe 34 de la Charte de la supervision interne de l'OMPI, compte tenu de l'étendue des activités menées, la directrice ou le directeur de la DSI émet chaque année une opinion générale sur le caractère adéquat et l'efficacité de la gouvernance, de la gestion des risques et des processus de contrôle ayant une incidence sur la réalisation des objectifs et les résultats escomptés de l'OMPI.

89. L'opinion émise en 2025 par la directrice de la DSI, qui est également la première de l'OMPI, repose sur les audits internes menés durant l'année, sur les rapports à l'intention de la

direction publiés et sur le pourcentage de mise en œuvre des recommandations ouvertes. Les missions menées afin de comprendre la gouvernance, la gestion des risques et certaines fonctions de soutien n'ont pas permis de mettre en évidence des problèmes suffisamment importants pour modifier l'opinion générale.

90. Compte tenu des activités menées en 2025 dans le cadre d'une approche fondée sur les risques, et conformément au paragraphe 34 de la Charte de la supervision interne, la directrice de la DSI estime que les processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne de l'OMPI ont été, dans l'ensemble, satisfaisants, même si certaines améliorations sont nécessaires. Les activités menées ont montré que ces processus étaient globalement bien établis et fonctionnaient correctement. Les problèmes recensés n'ont pas été jugés comme ayant une incidence significative sur la réalisation des objectifs et des résultats escomptés de l'Organisation.

## **COORDINATION AVEC LES ORGANISMES DE SUPERVISION EXTERNES**

### **L'ORGANE CONSULTATIF INDÉPENDANT DE SURVEILLANCE (OCIS)**

91. La DSI a assisté aux sessions trimestrielles de l'OCIS, a fait rapport sur la mise en œuvre du plan de supervision interne de 2025, a examiné les résultats de la supervision et d'autres aspects concernant les activités et le fonctionnement de la division et a sollicité l'avis de l'OCIS selon que de besoin. Au cours de la période considérée, les soixante-seizième à soixante-dix-neuvième sessions de l'OCIS ont eu lieu. La DSI remercie l'OCIS pour son soutien, ses conseils et ses avis tout au long de l'année 2025.

### **LE VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES**

92. La DSI a collaboré avec le vérificateur externe des comptes et a partagé avec lui son programme de travail annuel en matière de supervision pour 2025, en vue d'assurer une couverture de supervision efficace et d'éviter tout chevauchement inutile. En outre, tous les rapports d'audit et d'évaluation ont été communiqués au vérificateur externe des comptes en temps utile, une fois qu'ils ont été achevés. Les rapports d'enquête ont également été diffusés sur demande du vérificateur externe des comptes.

## **AUTRES ACTIVITÉS DE SUPERVISION**

### **COOPÉRATION AVEC LE BUREAU DE LA MÉDIATRICE, LE BUREAU DE LA DÉONTOLOGIE, LE DÉPARTEMENT DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET LE BUREAU DE LA CONSEILLÈRE JURIDIQUE**

93. Au cours de la période considérée, la directrice de la DSI s'est entretenue avec la médiatrice, la cheffe du Bureau de la déontologie, la directrice du Département de la gestion des ressources humaines et la Conseillère juridique pour assurer une coordination et apporter un appui supplémentaire.

### **ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION AU SEIN DE L'ORGANISATION**

94. Les collègues de l'OMPI ont collaboré tout au long de l'année, à travers des réunions de lancement des missions, des mises à jour, des réunions de clôture, des interactions officieuses, selon que de besoin, des interventions lors de la formation initiale des nouveaux fonctionnaires et des présentations d'exposés à la direction et aux chefs de secteur, le cas échéant. La directrice de la DSI a assisté à toutes les réunions trimestrielles du groupe de gestion des risques en tant qu'observatrice, tout en contribuant de manière adaptée aux délibérations dans une perspective de supervision.

## CRÉATION DE RÉSEAUX AVEC D'AUTRES FONCTIONS DE SUPERVISION

95. La Charte de la supervision interne de l'OMPI contient des dispositions précises<sup>9</sup> prévoyant la liaison et la coopération avec les services de supervision interne, ou du même type, d'autres organisations du système des Nations Unies et d'institutions financières multilatérales, et la représentation de l'OMPI dans les réunions interinstitutions pertinentes.

96. Au cours de la période considérée, la collaboration s'est poursuivie, ainsi que le travail en réseau et le partage de connaissances avec d'autres organisations et entités du système des Nations Unies, et avec d'autres organisations pertinentes en dehors de ce système. Vous trouverez des informations plus précises à ce sujet dans le tableau ci-après.

**Tableau 4 – Événements professionnels clés auxquels le personnel de la DSI a participé en 2025**

Événement (organisé par des organisations du système des Nations Unies et d'autres organisations)	Date
Événement relatif au risque pour les agences internationales de développement. Ernst & Young Genève	Février 2025
Édition 2025 de la semaine d'évaluation et de l'assemblée générale annuelle du GNUE	Février 2025
Quarante-neuvième session du Comité de haut niveau sur la gestion*	Avril 2025
Réunion annuelle du Réseau des responsables d'audit interne	Juin 2025
Cinquantième session du Comité de haut niveau sur la gestion*	30 septembre - 1 <sup>er</sup> octobre 2025
Réunion annuelle générale des représentants des services d'audit interne du système des Nations Unies (UN-RIAS)	Octobre 2025
Vingt-cinquième Conférence des enquêteurs internationaux (CII) et réunion annuelle générale des représentants des services d'enquête du système des Nations Unies (UN RIS)	Novembre 2025

\*. Participation de la directrice de la DSI, en tant que coordonnatrice des représentants des services d'audit interne du système des Nations Unies auprès du Comité de haut niveau sur la gestion.

## FORMATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

97. La formation continue et le perfectionnement sont essentiels pour que les fonctionnaires chargés de la supervision interne puissent conserver leurs certifications professionnelles et renforcer leurs compétences en matière d'évaluation, d'enquête, de normes d'audit et de pratiques de pointe dans un contexte en constante évolution. Les fonctionnaires de la DSI ont participé à des programmes de formation pertinents au cours de la période couverte par le rapport, afin de renforcer leurs compétences et leur expertise. Ces formations comprennent les formations indiquées ci-après.

**Tableau 5 – Programmes de formation clés auxquels a participé le personnel de la DSI en 2025**

Formation	Principaux thèmes	Date
Conférence européenne sur la fraude organisée par l'Association of Certified Fraud Examiners (ACFE), en ligne	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'IA et la technologie dans la fraude</li> <li>Tendances émergentes dans le domaine de la fraude</li> <li>Enquêtes et gestion des risques</li> </ul>	Mars 2025
Conférence nationale de l'Institut des auditeurs internes (IIA), Suisse	<ul style="list-style-type: none"> <li>Façonner l'audit interne de demain</li> </ul>	Mai 2025

<sup>9</sup> Voir le paragraphe 30.f) de la Charte de la supervision interne.

Formation	Principaux thèmes	Date
Trente-sixième Conférence annuelle de l'ACFE sur la fraude au niveau mondial, en ligne	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tendances émergentes dans le domaine de la fraude et enjeux mondiaux</li> <li>Cybercriminalité, fraude fondée sur l'IA et menaces numériques</li> <li>Meilleures pratiques en matière d'enquêtes et de supervision</li> </ul>	Juin 2025
Divers cours en ligne proposés par l'ACFE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Programmes de suivi des collaborateurs</li> <li>Efficacité des vérifications d'antécédents</li> <li>Évaluation et vérification des mesures de contrôle dans la lutte contre la fraude</li> </ul>	Tout au long de l'année
Divers cours en ligne proposés par l'Information Systems Audit and Control Association (ISACA)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Technologies émergentes et gouvernance de l'IA</li> <li>Confidentialité, cybersécurité et risques technologiques</li> <li>Audit, culture d'entreprise et développement du leadership</li> </ul>	Tout au long de l'année
Diverses formations organisées par la CII, format hybride	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation de l'IA pour les enquêtes</li> <li>Outils d'informatique légale</li> <li>Renseignements provenant de sources ouvertes</li> <li>Jurisprudence des tribunaux administratifs du système des Nations Unies</li> </ul>	Tout au long de l'année

## PROGRAMME D'ASSURANCE ET D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE LA DSI

98. Le programme d'assurance et d'amélioration de la qualité de la DSI est destiné à fournir une garantie aux différentes parties prenantes<sup>10</sup> quant au fait que les activités de supervision sont menées conformément à la Charte de la supervision interne, ainsi qu'aux normes et pratiques professionnelles respectives de chaque fonction; et que la DSI opère de manière efficace et est perçue par les parties prenantes comme un vecteur de valeur ajoutée et d'amélioration permanente. Ce programme tient compte des éléments indiqués ci-après.

### INDÉPENDANCE DES ACTIVITÉS DE LA DSI

99. En vertu de la Charte de la supervision interne, la directrice ou le directeur de la DSI confirme l'indépendance de la fonction de supervision interne vis-à-vis de l'Organisation et fournit des informations sur la portée des activités de supervision interne et sur la question de savoir si les ressources sont adaptées aux objectifs visés<sup>11</sup>.

100. Au cours de la période considérée, aucun cas ni aucune activité n'ont été observés qui auraient pu mettre en péril l'indépendance des activités de la DSI. La directrice de la DSI l'a officiellement confirmé à l'OCIS à sa quatre-vingtième session, ainsi que lors des séances officielles et privées tenues en 2025.

101. Pour élaborer le plan de supervision pour 2025, les chefs de secteur, le Directeur général et les représentants des États membres se sont engagés et ont apporté leur contribution, et les

<sup>10</sup> Les principales parties prenantes comprennent la direction de l'OMPI, le vérificateur externe des comptes, le Directeur général, l'OCIS, les États membres et le grand public.

<sup>11</sup> Voir le paragraphe 52.i) de la Charte de la supervision interne.

avis de l'OCIS ont été recueillis. La version finale du plan a néanmoins été déterminée par la DSI, compte tenu des observations reçues et de son évaluation des risques.

102. La thématique de la disponibilité des ressources et la question de savoir si celles-ci sont adaptées aux objectifs de la DSI ont été présentées et examinées chaque trimestre avec l'OCIS, y compris les mesures visant à combler les lacunes, qui comprenaient la sous-traitance de certaines missions afin de bénéficier de compétences ou de ressources supplémentaires.

#### SUIVI CONTINU ET PRINCIPAUX INDICATEURS D'EXÉCUTION

103. Le suivi continu des activités de supervision s'entend de la supervision, de l'examen et de l'évaluation au quotidien des activités de supervision, qui sont inscrits dans les politiques, les manuels et les procédures habituelles de la DSI.

104. Les indicateurs d'exécution établis mesurent l'efficacité, la rationalité et la pertinence des activités de supervision. Il s'agit notamment du délai moyen pour mener à bien les missions, et du niveau d'acceptation et de pertinence des recommandations. Le tableau ci-dessous résume les résultats.

**Tableau 6 – Indicateurs d'exécution de la DSI**

Indicateur d'exécution	Indicateur d'exécution	Résultats 2024	Résultats 2025
Aucune interférence et indépendance perçue par les principales parties prenantes	Aucune interférence	Aucune interférence observée au cours de la période	Aucune interférence observée au cours de la période
Délai moyen pour mener à bien les missions	Audit interne : 4,5 mois	3,2 mois	3,2 mois
	Évaluations : 6 mois	13,4 mois	Aucune évaluation complète en 2025
	Examens préliminaires	4 mois	3,7 mois
	Enquêtes : 6 mois - Clôture des dossiers datant de l'année précédente  - Clôture des évaluations préliminaires	11,6 mois  1,9 mois	3,5 mois  1,7 mois
Enquête de satisfaction après la mission, concernant la planification et la conduite de la mission, avec des recommandations SMART	80%	87% pour la note globale des personnes interrogées	82% pour la note globale des personnes interrogées
Nombre de recommandations en matière de supervision acceptées	90%	100% des recommandations finales acceptées	100% des recommandations finales acceptées

#### ENQUÊTE DE SATISFACTION CONCERNANT LA MISSION

105. Après chaque mission, les avis des collègues de l'OMPI ont continué d'être recueillis concernant les services ayant fait l'objet d'audits ou d'évaluations, au moyen d'enquêtes sur le niveau de satisfaction des clients. Ces enquêtes aident la DSI à définir des possibilités d'amélioration en matière de participation et d'exécution des tâches.

106. Ces enquêtes seront perfectionnées en 2026 afin de se concentrer davantage sur des critères mesurables fondés sur les normes applicables aux missions d'audit et d'évaluation, plutôt que sur la perception qu'ont les bénéficiaires des résultats de l'audit ou de l'évaluation.

## ÉVALUATIONS INTERNES ET EXTERNES PÉRIODIQUES

107. Conformément au paragraphe 30.e) de la Charte de la supervision interne, chaque section de la DSI procède à des auto-évaluations et fait l'objet d'évaluations externes tous les cinq ans, afin de déterminer si elle s'acquitte de ses tâches de manière efficace et efficiente et en conformité avec les normes professionnelles applicables. Les résultats des auto-évaluations et des évaluations externes sont communiqués à l'OCIS lors de la réunion qui suit la date du rapport d'évaluation.

108. La Section de l'audit interne a effectué une auto-évaluation périodique en mars 2025, avec la conclusion "généralement conforme". Les principaux domaines à améliorer étaient l'exhaustivité et le respect des délais pour la documentation complète conservée dans les dossiers de mission. Cette recommandation a été formulée en 2025.

109. La Section des enquêtes a également effectué une auto-évaluation périodique en mars 2025. Selon cette évaluation, le principal domaine à améliorer est le délai d'exécution des enquêtes. Tout au long de l'année, la Section des enquêtes a continué de déployer des efforts soutenus pour améliorer ce délai d'exécution.

110. Les recommandations issues de l'évaluation collégiale du GNUE datant de janvier 2025 sont en cours de mise en œuvre.

## RESSOURCES INTERNES EN MATIÈRE DE SUPERVISION

### BUDGET ET EFFECTIFS

111. Pour s'acquitter de son mandat, la DSI disposait en 2025 d'un budget de 3,67<sup>12</sup> millions de francs suisses, soit 0,85% du budget de l'OMPI (430,4 millions de francs suisses)<sup>13</sup> pour la même période (DSI – 2024 : 0,66%, OMP – Budget annuel : 426,9 millions de francs suisses). En 2025, les dépenses ont été de 1,90 million de francs suisses (2024 : 2,47 millions).

112. L'utilisation du budget pour les dépenses de personnel s'élevait à 58% (2024 : 88%). Cette sous-utilisation s'explique principalement par les postes inscrits au budget et les postes vacants au sein de la Section de l'évaluation et de la Section des enquêtes, le recrutement n'ayant pas été achevé en 2025. La version actualisée figure dans la section intitulée "L'année 2026 et au-delà".

113. Des prestataires de services externes ont été sollicités durant l'année pour apporter leur soutien à la Section de l'évaluation et à la Section des enquêtes, selon que de besoin.

114. En 2025, le taux d'utilisation du budget pour les dépenses autres que les dépenses de personnel s'élevait à 32% (2024 : 47%). Cette sous-utilisation s'explique notamment par des coûts inférieurs aux prévisions budgétaires. Par exemple, la baisse du nombre d'enquêtes a entraîné une sous-utilisation des ressources externes au cours de l'année.

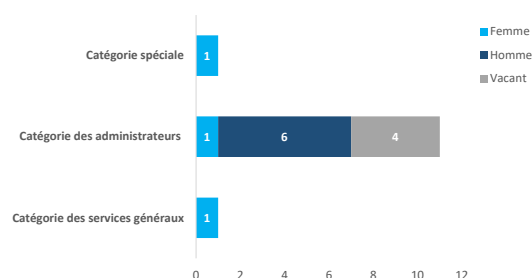
115. Le diagramme 7 ci-dessous présente l'analyse du budget et des dépenses, par grade, et la composition de l'effectif de la DSI en 2025.

<sup>12</sup> Source : WIPO WePerform.

<sup>13</sup> [WO/PBC/36/8](#), annexe VIII, budget annuel 2024-2025.

## Diagramme 7 – Budget et dépenses de la DSI en 2025<sup>14</sup> et composition de l'effectif

Ressources	Francs suisses		Utilisation du budget
	Budget 2025	Dépenses 2025	
Dépenses de personnel	2 783 633	1 619 170	58%
Dépenses autres que les dépenses de personnel	880 537	283 726	32%
	<b>3 664 170</b>	<b>1 902 896</b>	<b>52%</b>



Source : WePerform, OMPI.

### L'ANNÉE 2026 ET AU-DELÀ

116. Avec le recrutement du chef de la Section de l'évaluation et de l'administrateur principal chargé de l'évaluation au premier trimestre de 2026, la révision de la politique et du manuel d'évaluation devrait être achevée le 31 décembre 2026.

117. Le poste de chef de la section d'audit étant devenu vacant en octobre 2025, la procédure de recrutement pour pourvoir ce poste sera lancée en 2026. Il en va de même pour le poste de chef de la Section des enquêtes, resté vacant tout au long de l'année 2025.

118. Onze recommandations ouvertes ont été mises en œuvre entre le 31 décembre 2025 et le 28 février 2026, ce qui laisse 49 recommandations ouvertes (dont sept émanent du vérificateur externe des comptes) à la fin du mois de février 2026.

119. La Section d'audit interne et la Section des enquêtes devraient faire l'objet d'un examen externe en 2026, après les derniers examens effectués en octobre et novembre 2020, respectivement.

### CONCLUSION

120. La directrice de la DSI tient à remercier l'OCIS, le Directeur général, les chefs de secteur et le personnel de l'OMPI pour leur soutien et leur coopération continus, qui ont permis à la division de remplir sa mission avec succès en 2025.

121. La division attend avec intérêt de collaborer étroitement avec l'OCIS, le Directeur général, les chefs de secteur et le personnel de l'OMPI, afin d'atteindre les objectifs et les résultats clés de l'Organisation, tout en continuant de renforcer sa contribution à la gouvernance, à la gestion des risques et aux procédures de contrôle interne.

[L'annexe suit]

<sup>14</sup> Source : WePerform OMPI; chiffres en francs suisses.

**ANNEXE – Liste des documents et rapports établis par la DSI**

<b>Charte de la supervision interne, politiques et manuels mis à jour en 2025<sup>15</sup></b>	<b>Réf.</b>	<b>Entrée en vigueur</b>
Politique en matière de publication des rapports	IOD/PP/2025	16 septembre 2025
<b>Rapports établis par la DSI entre le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et le 31 décembre 2025</b>	<b>Réf.</b>	<b>Date de publication du rapport</b>
<b>Missions d'audit interne</b>		
Appréciation de la vulnérabilité et audit de sécurité de type "boîte noire" pour e-Dossier et World Server (test vulnérabilité et intrusion)	IA-2025-01	22 mai 2025
Appréciation de la vulnérabilité et audit de sécurité de type "boîte noire" pour e-Dossier et World Server (test vulnérabilité et intrusion) – Suivi	IA-2025-01.A	16 septembre 2025
Appréciation de la vulnérabilité et audit de sécurité de type "boîte noire" pour e-Dossier et World Server (test vulnérabilité et intrusion) – Suivi	IA-2025-01.B	20 novembre 2025
Audit interne du Service d'enregistrement de La Haye	IA-2025-03	28 janvier 2026
Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI – Examen des processus opérationnels	IA-2025-04	17 avril 2025
Audit de la gestion des placements à l'OMPI	IA-2025-07	21 novembre 2025
Audit interne du Bureau de l'OMPI en Chine	IA-2025-08	16 janvier 2026
Examen du programme d'activités de l'OMPI en faveur de l'engagement des jeunes	IA-2025-09	26 mai 2025
Audit de cinq domaines présentant un risque dans le domaine de la passation de marchés	IA 2025-10	29 janvier 2026
<b>Missions consultatives</b>		
Analyse des interdépendances et des relations entre les projets relatifs à la gestion des relations avec les clients, à l'expérience client, au système ERP et à la gestion des données clés	IA-2025-02	16 septembre 2025
Mise en œuvre du système ERP – Phase I (préparation du projet et sélection des fournisseurs)	IA-2025-05.A	14 mars 2025
Mise en œuvre du système ERP – Examen de la documentation relative au lancement du projet	IA-2025-05.B	14 mars 2025
État d'avancement du projet de transformation du système AIMS	IA-2025-05.C	19 septembre 2025
<b>Examen de la gouvernance, de la gestion des risques et du contrôle interne</b>		
Avis de la DSI concernant la gouvernance, la gestion des risques et le contrôle interne, éléments constitutifs : gouvernance (niveau stratégique)	IA-2025-06.A1	17 mars 2025
Avis de la DSI concernant la gouvernance, la gestion des risques et le contrôle interne, éléments constitutifs : gouvernance (niveau opérationnel)	IA-2025-06.A2	15 mai 2025
Avis de la DSI concernant la gouvernance, la gestion des risques et le contrôle interne, éléments constitutifs : gestion des risques	IA-2025-06.B	27 mai 2025
Avis de la DSI concernant la gouvernance, la gestion des risques et le contrôle interne, éléments constitutifs : Section de la sécurité informatique, Division de la sécurité et de l'assurance informatique (SIAD)	IA-2025-06.C1	26 mai 2025
Avis de la DSI concernant la gouvernance, la gestion des risques et le contrôle interne, éléments constitutifs : Centre international de calcul des Nations Unies (CIC)	IA-2025-06.C2	16 mai 2025
Avis de la DSI concernant la gouvernance, la gestion des risques et le contrôle interne, éléments constitutifs : Département des technologies de l'information et de la communication et prestataires de services d'informatique en nuage	IA-2025-06.C3	22 mai 2025
<b>Non utilisé</b>	IA-2025-06-D	
Avis de la DSI concernant la gouvernance, la gestion des risques et le contrôle interne, éléments constitutifs : principaux contrôles de l'Organisation	IA-2025-06.E	24 novembre 2025

<sup>15</sup> Les mises à jour ont été effectuées en consultation avec l'OCIS, les États membres et les parties prenantes internes de l'OMPI.

Charte de la supervision interne, politiques et manuels mis à jour en 2025 <sup>15</sup>	Réf.	Entrée en vigueur
<b>Missions d'évaluation</b>		
Résumé de la Division de la coordination du Plan d'action pour le développement	EVAL-2025-01	15 mai 2025
Examen préalable à l'évaluation de la Division pour l'Amérique latine et les Caraïbes	EVAL 2024-07	14 mars 2025
<b>Rapport à l'intention de la direction</b>		
Rapport à l'intention de la direction concernant l'indemnité spéciale pour frais d'études	IOD-INV-2023-16	10 mars 2025
Rapport à l'intention de la direction concernant les intérimaires et les prestataires individuels de services	IOD-INV-2021-24 IOD-INV-2022-15	18 mars 2025
Rapport à l'intention de la direction concernant les processus d'achat direct	IOD-INV-M26-24	9 septembre 2025

[Fin de l'annexe et du document]